

Délibération n°2022-029 du Conseil d'administration du 29 novembre 2022 relative à la Fiche modificative ayant pour objet l'accrochage de cadres/cimaises

Membres du Conseil d'administration : 38

Membres présents et représentés au début de la séance : 28

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016,

Considérant la demande émise par l'EPCC de disposer de prestations de SERENDICITE en vue de l'accrochage de cadre au sein des différents bâtiments du Campus Condorcet,

Considérant la proposition de SERENDICITE d'un nouveau BPU relatif aux prestations de pose de cadres tel qu'annexé,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

D'autoriser le Président à conclure et signer la fiche modificative ayant pour objet l'accrochage de cadres et à lui apporter au préalable et le cas échéant les amendements nécessaires pour permettre sa signature.

Votes pour : 28

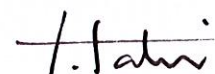
Votes contre :

Abstention :

Affichage le 29/11/2022
Publication au registre des actes de l'Établissement le 29/11/2022
Transmission au contrôle de légalité le 29/11/2022
Délibération certifiée exécutoire le 14/12/2022

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO



POSE ELEMENT MOBILIER

BPU FM39

SÉRENDICITÉ



Modalités d'indexation:

Révisable annuellement dans les conditions du CP Annexe F4 Loyer R3 - Année de base 2022

		Taux horaire 2022 (€ HT/h)		
Prestation sur taux horaire				
Taux horaire appliqué (€HT)		54,25 €		
Pose mobilier avec Impact sur les murs				
	Nbr technicien	Temps (h)	Quantité	Prix €HT
Dans un même bâtiment				
Entre 1 et 3 Cadre/Tableau <1m	1	0,50	1	27,13 €
1 Cadre/Tableau >1m	2	0,50	1	54,25 €
1 Système cimaise blanc (A018621)				
Fourniture (2m, 3 tiges, 6 crochets) 10kgmax/crochet	45,00 €		1	45,00 €
Pose (Entre 1 et 2)	2	0,50	1	54,25 €

